

en ce moment. Il existe quelque confusion d'idées au sujet de l'échange du blé et de ses produits avec les Etats-Unis, depuis quelques années. Si notre blé n'est pas exporté aux Etats-Unis, cela ne tient pas à ce que le gouvernement américain en interdit l'importation. Je connais parfaitement le décret du conseil mentionné par l'honorable député d'Huntingdon (M. Robb). Après leur entrée dans la guerre, les Etats-Unis inaugurèrent un système de réglementation des denrées alimentaires; ou pour mieux dire, ils prirent le moyen de stimuler un intérêt national dans la conservation des vivres. Peu après, le Canada adopta des mesures similaires, et quelques mois après leur création ces administrations jugèrent nécessaire de se prêter une mutuelle coopération dans l'établissement de règlements régissant l'exportation et l'importation non seulement des denrées alimentaires, mais encore de plusieurs autres marchandises entre les deux pays, et voilà ce qui provoqua l'adoption du décret mentionné par l'honorable député d'Huntingdon.

Quelle est la situation actuelle aux Etats-Unis? Ainsi que l'a dit le ministre du Commerce par suite de mesures adoptées par le congrès des Etats-Unis, le prix du blé aux Etats-Unis fut fixé jusqu'à juillet 1920, à \$2.26 le boisseau. En d'autres termes, si le gouvernement des Etats-Unis est dans l'impuissance de vendre l'excédent de la récolte de blé à l'étranger à un prix qui lui rapporte \$2.26 le boisseau à Chicago, alors le trésor des Etats-Unis devra payer l'écart de prix au cultivateur américain. Il ne faut pas espérer que le gouvernement des Etats-Unis, en présence d'un excédent exportable, cette année, de 300 millions de boisseaux, permette l'importation du blé canadien aux Etats-Unis, ce qui aboutirait peut-être à la création d'une situation qui l'obligerait à demander au trésor public de faire pareils déboursés, afin d'exécuter sa garantie. Je tiens à bien mettre en lumière aux yeux de cette Chambre, tous les faits se rattachant à cette situation que j'ai assez soigneusement étudiée, et cela afin que la députation puisse bénéficier de ces explications.

Voilà la véritable raison d'être de l'interdiction de notre blé aux Etats-Unis. La réglementation commerciale me répugne. L'avis que j'offre au Gouvernement et que le ministre du Commerce appréciera parfaitement, j'en suis convaincu, c'est qu'il importe d'éliminer toutes ces restrictions artificielles apportées au commerce et à

[L'hon. M. Crerar.]

l'industrie, et cela à bref délai. Quelle est la situation?

Cette année, les Etats-Unis vendent leur blé par l'intermédiaire d'une association commerciale constituée en corporation à cette fin et jouissant de pouvoirs plus étendus que ceux que l'on n'ait jamais accordés à aucune corporation aux Etats-Unis. Cette corporation peut interdire l'exportation ou l'importation; elle réglemente les minoteries et régit l'échange du blé de toutes les manières. En Europe, nous voyons aussi que les achats de blé se négocient par l'entremise d'agences de l'Etat qui opèrent dans tous les pays. Or, quelle serait la posture du cultivateur canadien s'il lui fallait vendre son blé sur les marchés libres et si, après avoir acheté ce blé du cultivateur, l'exportateur canadien tentait de le revendre aux agences des gouvernements étrangers? Nous savons par quelle crise l'Europe vient de passer et nous trouvons tout naturel les efforts tentés en vue d'acheter leur blé aussi bon marché que possible; personne ne saurait leur reprocher d'en agir ainsi. Mais je m'imagine facilement que si l'exportateur particulier du Canada était laissé au bon vouloir d'une agence d'Etat d'Europe pour la vente de son blé, il en résulterait un état de choses tel que le cultivateur en éprouverait un grand désenchantement et beaucoup de mécontentement. Pour cette raison, j'approuve sans restriction la démarche entreprise par le Gouvernement en instituant cette commission du blé.

Je n'ai qu'une seule critique à faire à ce sujet, et c'est que la commission du blé aurait dû être créée six semaines ou deux mois plus tôt qu'elle ne l'a été.

Cependant c'était bien ce qu'il fallait faire. Je connais le personnel de la commission; je connais son président et je sais également que c'est avec hésitation et seulement parce qu'il s'est senti obligé par esprit de patriotisme qu'il a accepté le poste sur les instances pressantes du Gouvernement. Je ne crois pas que le ministre du Commerce ait pu faire un meilleur choix qu'en la personne de M. Stewart pour présider à cette organisation.

Il y a une autre chose et c'est le reproche que l'on a adressé au Gouvernement, non pas tant dans cette Chambre qu'ailleurs dans le pays, d'avoir fermé la Halle aux grains de Winnipeg. De nouveau, je loue le Gouvernement pour avoir agi de la sorte. Que s'est-il passé? On s'en souvient, la Halle aux grains de Winnipeg s'est ouverte vers les derniers jours de juillet.